

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Les Prisons de Rome.

[L'article suivant répond à bien des calomnies publiées dans les journaux parisiens, puis successivement reproduites par les journaux anglais de la métropole et par ceux du Canada, touchant les prisons de Rome. Ce travail est d'un historiographe oculaire qui, de la ville éternelle, adresse à l'Univers de Paris sa réclame en faveur de la vérité et de la justice.]

Rome, 28 septembre 1851.

Lorsqu'on veut écrire sur un sujet quel qu'il soit, avec vérité quant aux principes, exactitude quant aux faits, il est indispensable de vérifier par soi-même les objets dont s'occupe, ou du moins la nature des renseignements sur lesquels on forme son opinion. Mais à lire certains journaux il semblerait que relativement aux questions qui touchent à la politique, on soit dispensé d'en agir ainsi.

Sans aucun doute, tous les esprits sérieux auront pensé que dans l'article publié par la Presse, sous ce titre: *La Justice à Rome*, il s'était glissé de nombreuses exagérations. Cependant il est à craindre que beaucoup de personnes, même d'un sens droit et malgré l'esprit bien connu du journal, n'aient été entraînés à croire que ces exagérations reposaient sur un fond vrai. On a peine, en effet, à se persuader que sur un sujet aussi grave on puisse mentir audacieusement.

Plusieurs feuilles périodiques ont, il est vrai, démenté les assertions de la Presse, mais, à ma connaissance, aucune ne l'a fait de manière à satisfaire à toutes les exigences d'une réfutation complète.

Me trouvant accidentellement à Rome, j'ai voulu connaître par moi-même toute la vérité, et, pour y parvenir, examiner tous les faits, vérifier dans tous leurs détails ces prisons, dont la Presse a présenté un si effrayant tableau, décidé à l'avance à publier tout ce que j'aurais vu, à signaler ce qui serait bien, à blâmer librement ce qui serait mal. L'éminent secrétaire d'Etat à qui j'ai eu l'honneur de faire connaître mes intentions, s'est empressé de prendre à cet égard les ordres du Pape, qui a daigné lui-même m'encourager dans mon dessein et donner les ordres nécessaires pour que je fusse à même de tout voir.

Et que l'on ne pense pas que dans une visite dont on était prévenu, il m'ait été difficile de vérifier le véritable état de ces prisons: les détails dans lesquels je vais entrer démontreront que je n'ai pas pu me tromper sur aucun point: il est des choses qu'un homme qui veut se convaincre aperçoit, lors même qu'on ne veut pas les lui laisser voir, des choses à l'examen desquelles on ne pouvait prévoir que je me livrerais et sur lesquelles on ne peut baser une opinion positive relativement au véritable état d'un établissement.

Au reste, si j'ai été accompagné par le fiscal général, Mgr Benvenuti, j'ai été laissé libre de tout voir, de tout entendre; sans cette condition je n'aurais pas usé de l'autorisation qui m'avait été accordée. C'est le 24 de ce mois que j'ai procédé à cette visite.

I.

Il existe à Rome trois prisons, celle des Thernes, les *Prisons Nouvelles* et celle qui a été érigée pour les enfants, où est appliqué le système cellulaire et qui fait partie du vaste hospice de Saint-Michel, à Ripa. Dans cet hospice sont réunis les vieillards, les infirmes et les orphelins; on y trouve les fabriques de draps et de tapisseries, ainsi que les conservatoires de musique, de peinture, de sculpture

et de gravure, d'où sont sortis beaucoup d'artistes qui font honneur à cet établissement et parmi lesquels je me contenterai de citer Mercuri et Calamata. La prison, comme on le conçoit, est entièrement distincte pour ses communications et son régime de toutes les autres parties de l'hospice.

Cet immense établissement fut construit par l'un des architectes les plus renommés de l'Italie, Antoine Fontana, qui l'appropriait, avec une rare intelligence, au but pour lequel il était bâti, but dès lors réalisé pour la première fois par la création d'un système cellulaire mitigé, ce qui n'empêche pas d'en faire constamment honneur aux Etats-Unis.

Cette question offre trop d'intérêt pour que je ne sois pas conduit à citer quelques passages du *Motu-Proprio* de Clément IX du 14 septembre 1703, qui a apporté cette importante amélioration au système des prisons:

« Considérant que journellement des enfants ou des jeunes gens de moins de vingt ans, avec une malice supérieure à leur âge, commettent des vols et d'autres délits qui les conduisent devant la justice et les font renfermer dans les prisons de notre ville de Rome; que malgré qu'on les place dans un lieu séparé appelé la *Polledrana*, au lieu d'en sortir corrigés et amendés, ils retombent souvent dans les mêmes et dans de plus grandes énormités; pour remédier à un si grand mal, nous avons pensé, dès l'instant de notre élévation au pontificat, à construire, contigu à l'hospice de Saint-Michel à Ripa, un bâtiment d'une étendue convenable, sous le nom de maison de correction, ce qui a eu lieu en effet. Les constructions se trouvent terminées, avec soixante petites cellules distinctes et séparées les unes des autres, autour d'une grande salle, dans le milieu de laquelle est l'autel pour célébrer la sainte messe; il y a, en outre, des logements pour un prêtre, pour les gardiens et les surveillants. On y voit une grande galerie décorée et sous celle-ci de grands locaux pour les ouvriers en laine, etc., de l'hospice... C'est pourquoi nous commandons et ordonnons que tous les enfants et jeunes gens de moins de vingt ans qui, à l'avenir, seront condamnés à la prison par les tribunaux... au lieu d'être envoyés dans les prisons publiques, soient transportés dans la dite nouvelle maison de correction... et ordonnons que les Eminentissimes Cardinaux protecteurs de l'hospice désignent un prêtre pour instruire ces jeunes gens... et des maîtres pour leur enseigner des notions mécaniques, afin qu'ils puissent la paresse pour le travail et apprennent un nouveau moyen de bien vivre. »

C'est donc Rome si arriérée dans la civilisation, suivant nos novateurs; ce sont les Papes, objet de leurs mépris, qui ont les premiers conçu et réalisé l'une des plus importantes améliorations dont nos philanthropes ont fait tant de bruit, parce qu'ils croyaient pouvoir en attribuer l'honneur à un peuple protestant.

C'est dans cette prison, dont je rapporte les plans, que pourront consulter ceux qui le désireraient, que sont placés les prisonniers que l'on peut appeler plus particulièrement politiques; car il n'est pas inutile de remarquer que, sous ce nom, on affecte de confondre avec eux, pour grossir leur nombre, beaucoup de détenus placés dans les autres prisons, où les retiennent des actions contre la société ou contre les particuliers, qui ne sont en réalité que des crimes ou des délits civils commis dans des temps de commotions politiques.

Sur une salle de 37 mètres de longueur, 6 m. 5 c. de largeur et 13 m. 18 c. de hauteur,

s'ouvrent les cellules du plan inférieur et régissent les galeries autour desquelles sont distribuées, en nombre égal, les deux étages supérieurs, à chacun desquels on parvient par des escaliers placés en retrait dans les angles; c'est dans cette salle que se promènent tous les jours les prisonniers, qui jouissent d'une déambulation très-étendue, d'une lumière vive et générale, d'une grande masse d'air. J'ai visité bien des prisons en France et en divers pays, j'ai comparé les différents systèmes, j'ai été à même d'apprécier leurs avantages comme leurs inconvénients, jamais je n'ai vu, je ne sais pas qu'il existe quelque chose d'aussi bien approprié au but pour lequel il a été construit que ce pénitencier.

Ces cellules, que la Presse représente comme de véritables cachots, dans lesquels les malheureux prisonniers sont enterrés tout vivants, privés d'air, dévorés par la vermine et les vers, enchaînés, ne reçoivent que la nuit ces hommes d'âges divers que qui que ce soit, M. de Girardin tout le premier, ne reconnaît au tableau qu'il en trace, en voyant leur marche assurée, leur désinvolture, leurs traits, entendant leurs conversations, les questionnant comme je l'ai fait. Une personne conduite dans ce lieu pour en connaître la destination serait dans l'impossibilité de l'indiquer; M. de Girardin lui-même s'y tromperait.

La Presse désigne les dimensions des cellules et des cubes d'air (*dix-sept mètres*) qu'elles renferment. D'où elle conclut que les prisonniers doivent y endurer d'horribles souffrances. Mais pour arriver à cette conclusion elle est obligée, en rappelant que *quatorze mètres cubes d'air* sont regardés comme nécessaires à un individu, de soutenir que chaque cellule renferme deux prisonniers. Cela fut-il, que la disposition du local, la ventilation qui s'y trouve établie par deux fenêtres opposées, en rendrait l'habitation sans danger; or, il ne se trouve qu'un seul prisonnier dans chaque cellule. Il y a quelques mois, diverses réparations étant devenues nécessaires, il fallut momentanément opérer cette réunion, qui a cessé après très peu de temps et qui ne s'est pas renouvelée.

Les prisonniers placés dans l'ancienne prison des femmes sont dans les mêmes conditions que ceux qui sont réunis dans les autres prisons.

Au temps où nous sommes, avec les connaissances acquises sur les meilleures conditions hygiéniques auxquelles il faut satisfaire dans la construction des habitations, on trouve souvent encore beaucoup à dire sur un grand nombre de celles qui ont été édifiées de nos jours, et c'est véritablement chose digne d'un intérêt tout particulier que de voir les cellules d'une prison construite en 1703, pour des enfants ou des jeunes gens, présenter un cube de 17 mètres par individu.

L'article de la Presse confond tout, place à l'échelle ce qui concerne des prisons-nouvelles, celle de Saint-Michel, celle des Thernes; c'est le meilleur moyen de tromper, d'empêcher de discerner la vérité, à moins que, placé dans des conditions exceptionnelles, comme celle où je me suis trouvé, on ne puisse la dégarer de tous les nuages dont on s'est plu à l'entourer.

Les *Prisons-Nouvelles*, construites sous le pontificat d'Innocent XI, en 1655; celles des Thernes, établies depuis un assez grand nombre d'années dans d'anciens greniers pour les huiles et les grains, avant la liberté du commerce, sont moins favorables que les précédentes: les prisonniers y sont placés dans des salles communes dont les dimensions surpassent de beaucoup celles de nos prisons en

France. Ces salles sont divisées en deux catégories distinctes: *secreti piana, larga piana*. Dans les premières, on place les prisonniers en instruction; dans les secondes, les condamnés.

Ni dans les unes, ni dans les autres on ne rencontre cette paille pourrie placée sur le sol, cette infection, ces matières immondes dont M. de Girardin fait une si pathétique description, à laquelle il ne manque qu'un seul caractère, la vérité. Partout chaque prisonnier a une paillasse de 9 palmes romaines (2 mètres) de longueur, renfermant 50 livres (16 kil. 80) de paille. J'ai examiné ces paillasses dans un grand nombre de parties des diverses prisons; que d'hommes seraient heureux d'en avoir toujours de semblables! Une couverture de laine est donnée à chaque détenu.

Pendant le jour, les paillasses sont relevées et les prisonniers peuvent facilement prendre de l'exercice, j'en ai cependant trouvé, à dix heures du matin, plusieurs couchés, dont le seul but était de prendre du repos, comme ils me l'ont dit, en réponse à la question que je leur adressais à ce sujet. Chaque jour ils sont conduits ou dans un préau, ou dans des galeries à l'italienne, *ouvertes et couvertes*, largement aérées et dont plusieurs jouissent d'une magnifique vue. Ici, comme partout, les étages supérieurs sont plus favorablement situés que les parties inférieures du bâtiment. Les palais eux-mêmes ne sauraient jouir dans toutes leurs parties d'avantages égaux.

Chaque prisonnier est pourvu d'une écuelle en poterie de grès, d'une cuiller en bois et de divers autres ustensiles; l'abondance de l'eau n'est pas l'un des moindres avantages que l'on rencontre partout ici.

Les prisonniers *al segreto* peuvent obtenir l'autorisation de se procurer des matelas et d'autres objets qui leur seraient nécessaires; ils conservent, s'ils le veulent, leurs vêtements. Ceux qui sont placés *al largo* n'ont besoin d'aucune autorisation pour faire venir du dehors des matelas; les condamnés sont obligés, comme en France, de prendre les vêtements de la maison.

M. de Girardin peint en traits énergiques les prisonniers de Rome gisant au milieu de leurs matières fécales, comme des animaux immondes; s'il avait visité les prisons dont il parle, il aurait vu partout, excepté dans quelques prisons très récemment construites, des dispositions semblables pour les vases destinés à recevoir les déjections. Dire que ces dispositions sont les meilleures possibles serait une ineptie, désirer des modifications sous ce rapport est chose rationnelle; mais les présenter sous les couleurs au moyen desquelles les peintes la Presse, c'est vouloir faire du roman à où il ne fallait qu'écrire de l'histoire.

J'ai dit que les prisonniers en prévention conservent leur linge et leurs vêtements; que les condamnés reçoivent ceux de la prison: les chemises sont en bonne toile, blanche chaque quinze jours; les vêtements en toile, analogues à ceux de nos prisons. J'ai examiné les uns et les autres avec beaucoup de soin, je puis dire qu'ils sont très convenables.

L'expression de *segreto* (secret) n'a pas en Italie la même exception que dans notre langage judiciaire. Le secret de nos prisons n'existe pas ici. Pourvu que celui qui est renfermé ne communique pas avec ses complices, il ne lui est pas imposé de séparation préalable; le condamné à mort lui-même reste au milieu des autres prisonniers, et dès le jour de sa condamnation, en attendant la révision ou le pourvoi en cassation, il reçoit le lit complet, reste en communication avec les prisonniers

et trouve dans cette position un soulagement à son infortune. Jamais il n'est enchaîné, à moins que la violence de ses actions ne rende cette mesure indispensable; au contraire, il devient l'objet de soins charitables qui tendent tous à le conduire à une bonne fin.

Les salles *al segreto* ou *al largo* sont vastes, la hauteur en est partout très-grande, excepté dans deux de celles du *Carcere nuovo*; des ouvertures de grande dimension et convenablement placées y établissent une bonne ventilation: deux sont moins bien disposés sous ce rapport.

Dans un bâtiment de ces prisons, complètement distinct des autres, se trouve le *pénitencier* des jeunes gens, consistant en une immense salle éclairée par de nombreuses baies, dans laquelle a lieu le travail en commun et en silence: les cellules y sont bien disposées. — Le gain des détenus se partage en trois portions: l'une que l'on place à la caisse d'épargne; l'autre destinée à pourvoir aux besoins des condamnés; la troisième, employée en prix décernés pour le travail, etc., d'après un tableau sur lequel on inscrit chaque jour ce qui a trait à chacun. Au jour de ma visite, pas une note défavorable n'existait sur le compte d'un seul détenu pour le trimestre, déjà bien avancé. Ce système de récompenses exerce une heureuse influence sur ces jeunes gens.

La Presse n'a pas même signalé l'existence de ce *pénitencier*; elle voulait produire du scandale, peu lui importait la vérité.

Les enfants sont assujettis au travail, les hommes ne le sont que dans des circonstances établies par la loi; mais ils sont libres de s'y livrer soit comme délassement, soit pour en tirer un lucre: plusieurs cultivent la peinture, et j'ai vu dans le *Carcere nuovo* des portraits faits par des prisonniers diu politiques, qui prouvent que toute facilité leur est donnée à ce sujet, ce dont, au surplus, je me suis convaincu par moi-même.

Chronique Religieuse.

Dans l'église de Sainte-Martine *in tribus foris*, à Rome, où réside l'Académie Pontificale des Beaux Arts, sous le patronage de l'évêque St. Luc, qui fut peintre et médecin, les professeurs ont assisté à la messe, chantée devant le très Saint Sacrement, exposé pendant les quarante heures. Les anciennes galeries de cette Académie, si riches en objets précieux, ont été ouvertes au public.

— On se rappelle, dit le *Tablet* de Dublin, les violentes diatribes de M. Drummond contre les religieuses catholiques dans la dernière session du Parlement. Nous recevons de Londres la nouvelle suivante: « Je ne crois pas que les journaux aient encore annoncé la conversion de lady Gagé, fille de M. Drummond. La conversion de leurs plus proches et plus chers parents est la punition la plus à souhaiter pour les ennemis de l'Eglise catholique. »

— Un singulier procès se déroulait dernièrement en Angleterre, à Hammersmith: voici les faits qui amenèrent devant le tribunal de police une nonne faisant partie d'un établissement religieux de cette ville, comme étant prévenue d'avoir coupé les cheveux d'une jeune fille, Angeline Adam, contre sa volonté.

Les autorités de la prison s'étaient saisies de cette affaire et poursuivirent elles-mêmes la plainte à la requête de la jeune Angeline.

Cette dernière dépose devant les magistrats: elle annonce qu'en juillet dernier elle a fait connaissance à Liverpool d'un prêtre, dans une maison où elle était placée en service. Il

LE MONTAGNARD

OU LES DEUX REPUBLIQUES.

1795—1848.

(Seconde partie—1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie. C. D. V.

(Suite.)

Les cheveux du duc De Savernay ont blanchi sur sa tête, mais ne l'ont pas quittée; ses joues se sont creusées, sa vue s'est affaiblie, mais ils perçoivent mal la lumière, ses yeux ressemblent encore la noblesse de son cœur et la pureté de sa conscience; les années enfin ont tracé sur ce visage leurs sillons inexorables, tout en lui conservant la mâle beauté des antiques héros d'Homère.

Le corps ne se courbe pas, mais les membres parfois tremblent affaiblis, alors la tête se relève plus droite et plus haute, et l'énergie indomptable de l'âme lutte contre l'épuisement du corps.

Le duc De Savernay est assis sur un grand

fautuil à dossier renversé; ses bras sont croisés sur sa poitrine. Ses paupières à demi fermées et l'immobilité de ses traits indiquent que ce vieillard est plongé dans une de ces rêveries méditatives qui font du passé, et de l'étude de présent, l'expérience de l'avenir.

Tout dans le salon du duc De Savernay dénote une grande fortune. De nombreux domestiques, sévèrement habillés, attendant dans un vaste anti-chambre, car Henri De Savernay a été remis en possession de ses biens inventés.

La porte du salon s'ouvre et l'on annonce: Le marquis et la marquise d'Epernay; le général comte d'Epernay!

Quelle aimable et charmante surprise! dit le duc en se levant appuyé sur le manteau de la cheminée. A Paris, madame la marquise! vous, mon cher marquis, dans la moderne Babylonie! c'est une bonne fortune dont vos amis ne sauraient trop se réjouir, car elle est bien rare; pardonnez-moi de ne pouvoir aller au devant de vous.

No vous dérangez pas, cher duc, votre vieille amie ira à vous, puis que vous ne pouvez venir vers elle.

Le duc, amoureux à l'exès des anciennes traditions, type vivant de cette politesse exquise et recherchée du vieux temps, inclina son front chauve sur la main que lui tendait la marquise, et la baisa; il pressa celle du marquis; puis, s'adressant au général, il ajouta en riant:

— Général, je vous tends la main le dernier,

car, malgré vos moustaches grises, vous êtes l'imberbe de la société.

— Un imberbe de cinquante-quatre ans!

— Cinquante quatre ans!.. ah! le bel âge!

C'est la jeunesse! Il y a loin de cinquante quatre ans à quatre-vingt. C'est la vie d'un homme presque entière entre vous et moi, mon cher général! décidément vous n'êtes qu'un enfant auprès de nous. Mais, dans ce siècle, c'est à l'école des jeunes gens que les vieillards s'instruisent; voyons, qu'avez-vous à m'apprendre aujourd'hui? Depuis que mon refus de serment m'a éloigné de la chambre haute, et que l'on m'a défendu de lire pour menager le peu qui me reste de vue, vous m'avez promis d'être ma gazette.

— Méfiez-vous des nouvelles de mon cher frère, dit aussitôt le marquis avec une raillerie moitié sérieuse; c'est un demi-relaps, il n'a plus qu'un pied dans notre camp. Si on l'eût croyait, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Hélas! lui n'ose ou ne veut donner le signal, et nos Achilles restent dans leur tente! Je fu sacré s'éteint.

— Alors, marquis, dites aussi que chez le duc De Savernay, le feu sacré est éteint, répondit le vieux duc, j'ai peur des révolutions pour la France; j'en ai déjà tant vu! et je sais ce que chacune d'elles jette de ruines dans le sein d'un pays, et d'entraves à sa prospérité.

— Eh bien! ce qui vous épouvante, moi, je l'appelle de tous mes vœux!

— Ne parlez pas ainsi, mon frère, s'écria le général, ne souhaitez pas une autre révolu-

tion! Qui peut prévoir les maux qu'elle traînerait à sa suite; qui sait ce que dans son passage, même rapide, elle laisserait debout de nos meilleurs citoyens et de nos institutions les plus chères.

— Des ruines!.. en rest-t-il à faire, quand, depuis cinquante ans bientôt, on a démoli pièce par pièce l'édifice de notre vieille monarchie, et jonché de ses débris le sol de la France?

On le voit, le marquis d'Epernay était un de ces types exceptionnels des vieux fidèles de la légitimité.

Les idées qu'il avait emportées en émigration, après vingt ans d'exil, il les avait rapportées intactes sans que le temps et l'expérience aient pu les modifier.

Pour lui, la foi pratique, comme la foi religieuse, doit être aveugle; tout doute est une impiété, tout examen un sacrilège, et la moindre dérogation aux anciens principes, une honteuse et coupable apostasie. Ces hommes là ne sont-ils pas cent fois plus dangereux que les ennemis les plus acharnés? une fois le roc de la foi la plus aveugle gravi par eux, rien ne peut plus les y atteindre, le bruit des passions humaines et des tempêtes politiques passe inaperçu et sans échos.

La vie humaine, hélas! est une balance, celle des rois comme celle des hommes; l'infaillibilité n'appartient à personne sur la terre.

— Ne jetez pas le désordre dans la vie présente, dit le général d'une voix triste et amère, par le regret ou l'amour du passé; ne tuez pas les générations actuelles pour orner

le tombeau des générations éteintes. L'avenir est à Dieu seul.

— L'avenir, reprit le marquis, est à Dieu et aux hommes énergiques et fidèles.

Le marquis d'Epernay avait une de ces consciences de bronze inabordable aux raisonnements; jamais il n'avait su ni n'avait voulu faire la part des événements. Les exigences de position, les nécessités de circonstances n'étaient pour lui que des mots vides de sens ou d'hypocrites excuses; il jugeait les faits sans avoir égard à leurs causes, sans songer à leurs résultats.

Aussi quand on voulait chercher à lui faire entendre raison, il répondait en haussant les épaules:

— La vraie fidélité ne se marchande ni ne se rogne.

— Hélas! hélas! murmura le duc, qui jusqu'à ce moment avait gardé le silence, d'Epernay vient de mettre le doigt sur la plaie saignante de notre malheureuse époque. Il n'y a plus de croyance dans les cœurs, plus de convictions dans les esprits. Siècle de doute et d'égoïsme, où chacun vit sans se souvenir de la veille, sans espérer au lendemain.

Il n'en fallait pas davantage pour que le marquis se laissât aller à toute son irritabilité politique, passée chez lui à l'état nerveux.

— Oui, répartit-il, lancé à toute bride sur son terrain favori, on transige avec sa conscience, on déserte le vrai culte, on pactise avec les méchants! Concessions coupables et funestes que je ne comprendrai jamais.

— Mon frère, interrompit le général d'une

la convainquit d'aller à Londres, et là il la fit placer dans le couvent du Bon-Pasteur.

Pen de temps après, les nonnes de ce couvent voulurent lui couper les cheveux; mais Angeline, qui est protestante, s'y opposa formellement. Cependant elle fut, par surprise, dépoignée de sa chevelure. Plusieurs fois elle tenta de s'évader après avoir vainement réclamé sa liberté, et enfin elle y parvint après plusieurs tentatives demeurées infructueuses.

Telle était la déclaration de cette jeune fille; mais à l'audience de nombreux témoignages sont venus détruire tous les éléments de cette déposition, et ne tardèrent pas à tourner contre la plaignante.

Il paraît que cette fille, lorsqu'elle fut placée à Liverpool, s'était annoncée comme catholique et ayant été pendant quatre ans dans un couvent de Hampstead, où elle avait pris le nom de Marie-Anne Durke. Elle édifiait tout le monde par sa piété. On la crut sur sa parole; et lorsqu'elle témoigna le désir d'entrer au couvent d'Hammersmith, on lui en facilita les moyens.

Le chapelain de ce couvent, entendu à l'audience, a demandé que l'on laissât à la conscience, aux remords de la plaignante, le soin de justifier les nonnes d'Hammersmith. Mais le magistrat ayant déclaré que, pour lui, la conduite d'Angeline était une véritable diffamation, on l'a emprisonné, et on instruit contre elle une action correctionnelle dont elle aura à répondre plus tard, pour avoir calomnié une communauté entourée des respects de la courtoisie d'Hammersmith.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 25 NOVEMBRE 1851.

PREMIERE PAGE:—Les prisons de Rome: Examen Critique.—Chronique Religieuse.

FEUILLETON:—LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLIQUES:—1793—1848.—Seconde partie, 1848.—(Suite.)

L'attitude prise par l'Angleterre vis-à-vis le gouvernement de Naples et les Etats du Pape, est un sujet de réflexions graves pour ceux qui ignorent pas sur quels principes d'ordre et de libéralisme elle étaye son gouvernement et sa politique intérieure. Après avoir vu dans tous les temps cette puissance jalouse à ce point de sa suprématie que de recourir aux armes, à l'effusion du sang et souvent aux échafauds, pour la maintenir dans tous les lieux où elle fut menacée, il était réservé à notre siècle de la voir approuver hautement la revêtu des sujets envers leur souverain d'un état étranger et y attiser le feu des dissensions politiques et des révoltes sanglantes. C'est ainsi que, dernièrement encore, lord Palmerston insultait le roi et le gouvernement de Naples, en formulant son témoignage en faveur de la vérité des fameuses lettres de M. Gladstone, déjà pulvérisées par des réfutations sans nombre. Cette manière dont on use le *Foreign-Office* envers les puissances du dehors est de nature peut-être à lui faire opérer, tôt ou tard, un retour sur lui-même. En prononçant, comme il le fait, entre les souverains et leurs sujets rebelles, il leur apprend à se prononcer par eux-mêmes, et la politique internationale qui adoptera de tels principes fera sans doute beaucoup pour la paix et pour le bonheur du monde!

Mais l'Angleterre ne ménage pas plus l'Autriche que Naples et les Etats-Romains. On sait le silence qu'elle garda sur l'attentat contre le maréchal Haynau; mais, du moins, cette injure avait un caractère personnel; il pouvait être difficile d'en faire une question nationale. Cependant les scènes qui se sont passées récemment à Southampton ont donné, si l'on en juge par les rapports des journaux anglais, une signification précise aux actes antérieurs du gouvernement anglais et à sa position particulière relativement à l'Autriche. Ce qu'on a vu à Southampton, il y a peu de semaines, à

propos de ce qu'on y appelait des ovations en l'honneur de Kossuth, du grand chef *Magyar*, ont été dignes d'un peuple de sauvages. Les ovations contre le tyran *Austriacien*, et les hurlements n'y ont pas manqué.

Ces manifestations outrageantes, d'abord dictées par le *Foreign-Office*, puis, facilement accueillies par le peuple, ont un motif qui n'est plus un mystère. L'Autriche, qui est visiblement un obstacle à l'exécution des projets anglais sur l'Italie, a, comme Naples, des titres aux mêmes haïnes et aux mêmes injures. Il est malaisé pour l'Angleterre de souffrir qu'il y ait des gouvernements qui, d'un côté, entretiennent des relations amicales avec le St. Siège, et qui, de l'autre, laissent au catholicisme la liberté du bien. La haine de la puissance anglaise pour la religion explique assez, d'ailleurs, ses sympathies révolutionnaires.

Mais le point auquel nous voulons en venir est le plus saillant des récentes démonstrations populaires en l'honneur de Kossuth: ce sont les insultes du peuple anglais à la foi religieuse des nations catholiques. Voici ce que porte le programme de la fête de Bristol: "La manifestation sera digne, simple et significative. On n'y promènera que trois personnages: le Pape, le Cardinal Wiseman et la Vierge Marie. Afin d'inspirer au peuple le mépris que méritent ces trois infâmes, ils seront revêtus des costumes les plus grotesques et fustigés à diverses reprises durant la procession. Enfin, ils seront brûlés, comme hérétiques, sur la place publique, et la foule devra applaudir avec enthousiasme."

Les évêques et les ministres *anglicans* ont invité les populations à ces fêtes en se mettant eux-mêmes à la tête des souscriptions recueillies dans ce but. Il n'est pas de petite ville qui n'ait fourni une centaine de livres sterling pour en défrayer les dépenses.

M. Jules Gondon commente ainsi dans l'*Univers* ces faits honteux qu'il rapporte et dont la presse respectable de Paris s'est indignée:

"Ne croirait-on pas rêver quand on entend de pareilles infamies chez un peuple qui se prétend civilisé!... Et tout cela organisé par une troupe de mercenaires qui osent prendre le titre de pasteurs! Que l'on songe que ces saturnales sont tolérées et encouragées par le Gouvernement qui abandonne ainsi à la merci de quelques furieux fanatiques un tiers et plus des sujets du royaume qui, quoique catholiques, comptent parmi les plus loyaux et les plus dévotés!"

Ces faits se passent à la face de l'Europe chrétienne, qui voit insulter, de la manière la plus haineuse et la plus révoltante, la Mère de son Dieu! Quand donc les nations civilisées, quand donc les gouvernements catholiques (attaqués eux-mêmes dans leur indépendance, dans leur dignité et dans leurs droits les plus sacrés) se lèveront-ils pour arrêter dans sa marche envahissante cette barbarie moderne, enfantée par le protestantisme et la révolution?"

Le révérend M. Jos LaRocque écrit à l'un de ses amis et frères dans le sacerdoce, une lettre dont nous donnons l'extrait suivant:—

De la Manche, en vue de la Côte de Cornwall, le 30 octobre 1851.

Jusqu'à ce jour, l'accessoire presque obligé de tout marin novice, le mal de mer, a paralysé mon courage au point de ne me pas laisser l'énergie nécessaire pour vous écrire de nos nouvelles. Depuis le soir du samedi, jour de mon départ, jusqu'au soir du lendemain, les premières atteintes se firent ressentir, et mes jours, depuis cette époque, ont été marqués par des indispositions plus ou moins sensibles. Je subis encore l'influence de ce trouble-fête des voyageurs transatlantiques. Ce soir, cependant, à l'aspect des côtes d'Angleterre, à la vue des nombreux vaisseaux qui couvrent la Manche, l'idée que demain j'apparcevrai enfin la terre de France, m'éleva, par l'émotion qu'elle me donne, au-dessus de toutes les petites misères attachées à la navigation sur mer, et me fit un besoin irrésistible de m'épancher vers l'Amérique. Vous

excusez, j'en suis sûr, le négligé de ma lettre, écrite à la hâte, dans le salon du steamer, au milieu des cliquets et des propos variés qu'échangeaient entre eux les passagers sur ce qui les intéresse ou les amuse. Le temps, même en ce moment, me manque pour vous écrire beaucoup de choses. Mais je dois en revenir à ce mal de mer, qu'on oublie difficilement une fois la première connaissance faite. Oh! qu'il a refroidi mon enthousiasme pour les grandes scènes maritimes! Les sublimes émotions que je m'étais promises au spectacle de l'océan, ont perdu à son contact ce qu'elles avaient eu de poétique et d'enchantement. Le vilain mal de mer! Comme il sait bien substituer à la rêverie contemplative, à la poésie du sentiment, une triste et ennuyeuse réalité! Ce qu'il fait éprouver, c'est un changement physique et moral produisant un dégoût inconcevable pour tout ce qui, en d'autres temps, satisfèrait l'esprit et réjouirait le cœur. Dans cette disposition étrange, il semble ne nous rester que la perception des choses avec l'impuissance de rendre les idées ou les sentiments qu'elles font naître. Quel courage ne faudrait-il pas pour devenir poète sur l'océan!

Plusieurs fois, à la vue des nuages flottants dans l'espace, de l'étendue sans limites des eaux, faisant violence à mes facultés malades, je m'asséyais sur la dunette du vaisseau. Là, tournant mes regards vers l'occident, dont la vitesse de notre course m'éloignait toujours, porté rapidement de la cime des vagues écumantes dans les profondeurs qu'elles creusent, je laissais arriver mes souvenirs jusqu'à vous, pendant que les oscillations continues du vaisseau paraissaient se communiquer aux astres pour les faire paraître aux regards comme autant de pendules.

La pensée des amis du Canada se combinait en moi avec les émotions d'un tel spectacle. J'étais, par les reminiscences, à Montréal, au jardin, au corridor, dans tous ces lieux où, dans les intermittences du travail et des œuvres sérieuses, je prenais part aux conversations joyeuses, expansives, auxquelles vous-même participiez avec moi. Je vous accompagnais dans ces courts exercices à pied qui pour vous étaient un besoin, pour moi une habitude dont votre société me faisait un plaisir après les repas. Avec quelle joie, dans ces moments-là, j'aurais-je pas troqué la mer contre la terre si, au-delà du trajet aquatique, je n'avais entrevu dans les diversions qui doivent m'être offertes, une sorte de dédommagement aux privations de l'amitié ainsi qu'aux incommodités transitoires de ma course sur l'océan. Mais laissons un peu la sphère toute spéculative pour entrer dans les détails de la réalité présente.

C'est aujourd'hui, à trois heures, que nous avons aperçu, pour la première fois, la terre d'Europe: c'était, à l'est, l'île de Landsea, à l'extrémité du Cornwall. Au-delà, après une continuation de marche, nous vîmes distinctement une construction ayant l'apparence d'être quelque château ou peut-être l'habitation d'un riche tenancier. Une distance d'à peu près dix milles nous séparait de la côte, mais notre vue perçait assez difficilement le voile de brume dont elle était enveloppée. Peu à peu elle s'éleva à nos regards, et les ombres de la nuit descendirent sur la Manche. En ce moment (9 h. 10m. du soir) nous nous dirigeons vers l'île de Wight que nous côtoierons jusqu'à Cowes où un steamer de Southampton doit venir prendre la malle et les passagers pour l'Angleterre. Nous serons demain à Cowes à une heure de la matinée que la force et la durée des vents contraires rendent encore incertaine. Ce sera demain aussi que j'écrirai de nouveau pour le Canada de notre traversée de Southampton au Havre et des circonstances du débarquement.

J'aurais à vous dire quelle a été notre vie d'intérieur à bord pendant cette traversée, et quels incidents l'ont accompagnée; mais ma pauvre tête appesantie se refuse à cette tâche, outre que je me sens déjà fatigué d'avoir écrit ce peu de lignes. D'ailleurs il se fait tard; adieu, à une autre fois les détails.

Je dois pourtant ajouter que Mgr. A. a été un peu plus indisposé que moi. Mgr. Taché l'a été presque sans relâche ainsi que M. Fréchet. M. Désautels n'a presque pas souffert. Le maître du *Humboldt*, M. Lines, est habituellement plein d'égards pour les passagers; il ne manque pas, chaque jour, de s'informer

de leur santé. Les serviteurs du vaisseau se modèrent sur lui et se montrent très obligeants. La société que nous rencontrons à bord est agréable, et les rapports que nous avons liés facilement avec plusieurs des passagers sont d'une nature amicale. Dans l'impossibilité où me vois d'écrire d'autres lettres, je vous prie de m'acquiescer auprès de qui de droit et particulièrement envers Mgr. de Montréal...
Votre tout dévoué,
Jos. LaRocque, P. R.

La Gazette de Québec donne publicité aux détails d'une scène regrettable qui se passa en octobre dernier dans une audience de la Cour d'Appel, à Montréal. L'un des juges de ce tribunal, l'honorable T. C. Aylwin, provoqua, à ce qu'il paraît, cet incident en formulant contre un jeune membre du barreau de Québec, M. Holt, un blâme sévère que nous voyons tous ses confrères de Québec dénoncer comme injuste en ce qu'il était immérité. M. Holt encourut la censure de cet honorable magistrat pour avoir mis quelques points d'exclamation dans un factum dont il était l'auteur. M. Aylwin reprocha à M. Holt de s'être exprimé dans son factum sur la cause de Malone vs. Tate, d'une manière incisive et offensante envers le client adverse, telle enfin qu'elle ne pouvait convenir à la dignité d'une cour de justice.

L'avocat ayant expliqué le sens de certains points d'exclamation dont il avait fait usage, le Juge lui fit observer que le premier chef de son factum était "un mensonge." Un autre jour, M. Holt fut verbalement censuré sur ce que le document en question contenait des mots portant atteinte au caractère d'un témoin. Cette fois encore, M. Holt protesta de la droiture de ses intentions à cet égard, et dit qu'il n'avait pas cru voir une offense dans les termes indiqués par le Juge. Néanmoins on lui dit que ses factums avaient un caractère sarcastique et que sa cause ne serait entendue qu'après qu'il les aurait retirés du dossier, puis amendés. Enfin, l'admission que subit M. Holt en cette circonstance fut d'une sévérité extrême; en vain voulut-il faire valoir l'absence de toute intention de sa part de dévier du langage admissible, il ne put parer à la censure ni même en tempérer la rigueur.

Le bâtonnier général du barreau du Bas-Canada, l'honorable M. Caron, ayant voulu réclamer contre l'injustice de cette censure, fut interrompu par cette question que lui fit le juge: "Qui êtes-vous?" Sur la réponse de M. Caron qu'il portait la parole en sa qualité de bâtonnier, le juge repartit avec la rougeur de l'indignation: "Je ne reconnais pas un tel officier!"

Dans une audience postérieure, malgré qu'il fut évident que le blâme décerné à M. Holt n'avait pas de fondement, la cour parut vouloir persister dans le sentiment exprimé par M. Aylwin; elle adressa même au jeune avocat ces paroles: "La cour ne vous accordera plus cette indulgence qu'elle vous a témoignée jusqu'ici." Cependant, lors de la reddition du jugement dans la cause, son honneur le juge Panet fit remarquer que "les faits en preuve justifiaient l'emploi des termes consignés dans le factum de M. Holt." Ce n'est là qu'un résumé peut-être incomplet de cette affaire, que le barreau de Québec signale comme portant atteinte à son caractère et à sa dignité. Est-ce que le sentiment de la justice n'autorise pas à dire qu'elle est également désolatoire au caractère ainsi qu'à la dignité de la magistrature?

L'impartialité nous oblige de donner insertion à l'article suivant de la *Minerve* en réponse à notre correspondant, "Un Témoin impartial sans être rouge."

"Un correspondant qui dit n'être pas rouge, mais dont la couleur nous est inconnue, essaye de tromper les lecteurs des *Mélanges Religieux* en donnant un brevet d'honnêteté aux rouges, dans leurs démarches pour obtenir des signatures à l'adresse qu'ils se proposent d'envoyer à M. Papineau. Quelque soit sa couleur, il y a des rouges qui sont plus francs que lui, puisqu'il y en a qui ont avoué que sur le nombre

des signatures qu'ils avaient, il y en avait à peu près la moitié qui étaient des voleurs qualifiés, ce qui voulait dire que les autres ne l'étaient pas. Nous tenons aussi pour chose certaine qu'on a usé d'intrigues malhonnêtes. Par exemple, on est entré chez un citoyen; on lui présente une liste à signer. Tout naturellement, le citoyen demande pourquoi cette liste? C'est pour la St. Vincent de Paul, répond-on, nous voulons savoir combien nous sommes de membres voici l'hiver qui approche.—Le citoyen n'a pas d'objection et signe son nom.—Quand le nom fut sur la liste, on lui dit: c'est pour l'élection de M. Papineau; c'est aussi bon, n'est-ce pas? Le citoyen répliqua: vous avez mon nom, mais vous n'avez pas mon vote.—C'est lui-même qui nous a raconté ce fait. Qui sait combien d'impostures de ce genre ont été mises en œuvre?"

L'approche des élections pour la cité suggère au *Montreal Gazette* des réflexions fort justes sur les désordres qui souvent les accompagnent et sur les moyens de les prévenir.

On a cru voir que ceux qui dans les élections précédentes ont donné l'exemple des voies de fait brutales ou du moins les ont provoquées toujours, étaient des bandes de garçons et de jeunes gens ignorés, venus des parties reculées de nos faubourgs et dont les démarches et les mouvements indiquaient assez qu'ils obéissaient à l'impulsion de quelques chefs. La manière d'opérer de ces bandits organisés consistait à se ruier à l'improviste sur des électeurs paisibles qu'ils n'avaient jamais vus, et à les frapper lâchement parce qu'ils avaient donné ou qu'ils étaient en devoir de donner un vote selon leur conscience et selon la loi.

Il est à espérer que, pour cette fois, les jeunes turbulents qui n'ont rien à voir dans les élections, n'apparaîtront pas autour des hustings, et que l'autorité chargée de préserver l'ordre et de protéger les citoyens, dispensera ceux-ci, par son attitude imposante et ferme, de donner occasion à des luttes sanglantes en les laissant prendre eux-mêmes le soin de leur défense personnelle.

Le Bulletin Electoral de l'*Avenir* essaie de faire comprendre que l'adhésion d'un nombre de citoyens respectables de la ville à la candidature de M. Papineau dément le reproche d'irrégularité proféré en d'autres temps contre ce journal ou ses collaborateurs. Il n'est pas mal au Bulletin d'en penser ce qu'il voudra; aussi n'en voulons-nous qu'à son raisonnement. Il ne s'agit ici, pensons-nous, que de deux choses: la candidature d'abord, puis les principes politiques de M. Papineau. Comment peut-on supposer que les votes engagés en faveur de ce candidat soient une sanction, même indirecte, des principes religieux, quels qu'ils soient, des contributeurs à la rédaction de l'*Avenir*, puisqu'il ne s'agit pas même des principes religieux de M. Papineau? A plus forte raison serait-il permis de prétendre, d'après cette manière de voir, que les partisans du candidat de croyance unitarienne, aux hustings, approuveront, en votant pour ce candidat, les principes de l'unitarisme. C'est aller un peu au-delà de l'intention des électeurs qui raisonnent, et beaucoup au-delà des limites électorales. Il n'y a pas ombre de religiosité dans cette affaire.

Actes Officiels.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général faire les nominations suivantes, savoir:

Wolfred Nelson, écrivain, médecin, de Montréal, et Andrew Dickson, écrivain, de Perth, pour être inspecteurs du pénitencier provincial, en vertu des Actes 14 et 15 vict. ch. 2.

Joseph Edouard Turcotte, écrivain, C. R., pour être président de la Cour des Sessions de Quartier de la Paix dans le district des Trois-Rivières, sous l'Acte 13 et 14 vict. ch. 2.

voix brève, vous recommencez une ancienne querelle, et il est triste que vous en fassiez notre vieil ami le témoin; car je suis de ceux que vous enveloppez dans votre anathème; je suis de ceux qui en continuant de servir, ont fait une concession coupable dont vous parlez.

—Général, s'empressa de dire le duc d'un ton de noble bienveillance, il y a longtemps que mon opinion sur votre compte est fixée. Ce que vous avez eu devoir faire, je ne l'enseigne pas, peut-être; mais je ne me sens ni le droit ni le courage de vous blâmer, car en Afrique où vous avez vaillamment combattu depuis quinze ans, j'ai appris à vous estimer et à vous aimer.

Le général s'inclina et reprit: —Vous connaissez mes opinions et savez qu'est toujours l'affection de mon cœur. Personne, plus que moi, n'a le respect de la fidélité, la religion du serment, et jamais l'intérêt ou l'ambition ne m'aurait fait commettre, je ne dirai pas une trahison, vous m'en savez incapable, mais une faiblesse. J'étais en Afrique avec le grade de capitaine, lorsqu'éclata la révolution de Juillet. Frappé au cœur par cette douloureuse nouvelle, car l'affection de tous les miens, les rêves et les vœux de mon enfance entouraient cette vieille royauté de tant de siècles, à laquelle j'étais dévoué encore plus par reconnaissance que par devoir; j'envoyai ma démission au maréchal De Bourmont. Plusieurs officiers avaient suivi mon exemple; le vieux maréchal nous fit appeler.

"Messieurs, nous dit-il, je n'accepte pas vos démissions; à côté de la royauté, il y a le pays que vous oubliez! le pays, auquel tous les hommes de cœur, tous les bons citoyens se doivent; vous êtes jeunes, l'avenir est devant vous, croyez moi, ne brisez pas votre épée, servez bravement la France en combattant ses ennemis; soyez en certains du fond de son exil, le roi que vous pleurez vous en sera reconnaissant. Réfléchissez donc, messieurs, et dans quel jour revenez me voir."

Ces sages paroles nous firent rentrer en nous-mêmes et lever les yeux sur la France dont nous étions aussi les enfants; nous continuâmes de servir en ne voyant que le pays. Si c'est là un crime, je l'ai commis, mais je m'en honore, car ma vie n'a point été inutile, je l'espère.

—Belles paroles, grommela le marquis en hochant la tête.

—Belles paroles et bons services, ajouta le duc.

Et, sans transition aucune, comme s'il eût oublié le démenti qu'il donnait à une partie de sa vie, il reprit d'une voix triste: —Hélas! que deviendrait notre chère patrie, si des hommes courageux ne se vouaient pas à la défendre contre l'esprit de désordre et d'anarchie qui l'agite. Oh! ma belle France! ces prôneurs insensés d'utopies criminelles parviendront-ils donc encore à souiller ton noble front?

Puis, prenant un air gracieux, il reprit: —La politique, c'est la vraie Hébaïde, qui engendrerait encore des frères ennemis.

Voyons, traitons un plus agréable sujet, parlons du mariage de votre charmante nièce qui nous procure le plaisir de vous voir à Paris et qui nous permettra de vous garder quelque temps.

—Oh! mon cher duc, ce mariage est encore, entre mon frère et moi, un sujet de querelles terribles. Il ne me pardonnera jamais d'avoir accepté un autre gendre que celui qu'il me proposait.

—Le mien était de haute et ancienne naissance, vous avez préféré un gendre riche, vous êtes libre.

—Mais, monsieur de La Villière, interrompit le duc, n'est-il pas un parti très honorable?

—C'est un parvenu... d'où vient-il?... qu'est-ce qui le connaît?...

—Son plus grand défaut aux yeux de mon frère est d'avoir trois millions.

—Et le général pétitionne déjà pour son gendre, riposta le marquis avec une raillerie amertume; on ne voit que lui dans les antichambres ministérielles; du moins, et c'est ce qui me console, je ne ratifierai pas par ma présence une union que je blâme, je le diste nettement.

—Comment, mon cher marquis, fit le duc avec étonnement, vous ne serez pas à Paris pour le mariage de votre nièce?

—Un procès de très haute importance, s'empressa de répondre le marquis, nous appelle immédiatement en Dauphiné.

—Un procès se retarde, mon cher marquis, et vous êtes le chef de la famille.

Le marquis hochait la tête et ne répondit rien.

La marquise était sur les épinas, car elle connaissait l'entêtement inébranlable de son mari. Aussi pour changer la conversation elle s'empressa de dire:

—Et ce cher Arthur, ne le verrons nous pas ce soir?

—Il devrait être ici, répondit le duc, mais vous le savez, marquis, dès que les oiseaux ont des ailes, ils s'envolent.

—Si on ne les tient en cage.

—Jamais, marquis; enchaîner la jeunesse, entraver sa liberté, c'est anoblir son cœur et tuer son énergie!

—Dites plutôt que c'est lui éviter bien des dangers et la soustraire à bien des embûches.

Il est certains principes, mon cher marquis, sur lesquels nous avons toujours différé d'opinion; je ne veux pas pour Arthur de cette facile vertu qui reste pure, parce qu'elle n'a jamais eu d'épreuves à subir. Arthur n'habite pas mon hôtel, il a pris un appartement dans le quartier des écoles dont il doit suivre les cours.

—Arthur De Savernay suit les écoles, ce Pandémonium de toutes les corruptions, où s'apprennent tous les vices, où s'oublient les bons principes et se perdent les saines traditions. Les écoles! où ces messieurs de vingt ans s'érigent en réformateurs de la société, oubliant que quelques mois avant, assis sur les bancs de bois d'un collège, ils faisaient, sans oser murmurer, un penseur.

—Pardieu, dit le général, jusqu'à quel âge faut-il donc qu'on le tienne sous la férule?

—Vous voudriez, cher marquis, reprit le duc en souriant, que l'on eût quarante ans avant d'en avoir vingt; c'est-à-dire la maturité avant la jeunesse, l'expérience avant d'avoir étudié la vie; c'est impossible! Arthur suit les écoles, parce qu'aujourd'hui noblesse n'est plus un privilège, mais une obligation; ce que tout le monde apprend, celui qui sa naissance a mis au-dessus de tous le doit savoir. Arthur n'habite pas cet hôtel parce que, ne pouvant à mon âge espérer longtemps lui servir de mentor, j'ai voulu que de bonne heure il apprit à se conduire seul, et à compter sur lui-même.

—Et vous ne craignez pas les mauvais raisonnements, les pernicieux conseils, les funestes exemples!

—La peur est bien souvent la mère du danger. Arthur se souviendra du nom qu'il porte. Il y a des leçons, croyez-moi, qui sont toutes apprises au fond de l'âme, et que les cours bien placés n'oublient pas.

—Il y a aussi, reprit le marquis d'une voix fortement accentuée, des doctrines funestes, si perfidement enseignées, qu'elles corrompent le meilleur naturel, et pervertissent l'esprit le plus généreux.

—Que voulez-vous dire, marquis? reprit le duc d'une voix brusque et après un effort sur lui-même.

Edouard Short, éc., pour être président des Sessions Générales de la Paix, dans et pour le district de St. François, sous le dit Acte; MM. Jean Ulderique Hebert et Jean Xavier Vigneau, pour être Conseillers Municipaux pour le Township d'Aston et ses Annexes; William Henry Hanvey, éc., de Vienne, pour être coroner adjoint pour le comté de Middlesex;

Haut-Canada.

On lit dans le Toronto Globe du 20 novembre: — ENQUÊTE. — M. Hawkins, respectable cultivateur au township de Nissonri, quitta dimanche dans l'après-midi (le 26 octobre) sa demeure avec l'un de ses voisins qu'il voulait accompagner jusque chez lui. La nuit venue, il ne reparut pas; ce qui causa à sa femme une vive inquiétude. Le lendemain au matin, un garçon passant à travers les champs, aperçut dans le chemin un homme à terre sur son séant, et le crut endormi. La femme de M. Hawkins en étant informée, se rendit sur les lieux et reconnut dans cet homme son mari qui n'était plus qu'un cadavre. Le défunt ne portait non plus que ses habits aucune marque de violence; mais il paraissait assoupi ayant les mains dans ses poches, chapeau sur tête et sa chaîne de montre passée autour du col de la manière qu'il l'a portait d'habitude. Une enquête passa sur le corps sous la direction du coroner le Dr. McCarthy; il fut prouvé que M. Hawkins n'était pas à une distance de plus de cinq verges du lieu où son voisin et lui s'étaient séparés. Le coroner a été d'avis que le défunt avait succombé à une maladie du cœur.

— On lit dans le Huron Signal: Un déplorable accident est arrivé ici dans la soirée de vendredi. Une dame Maklam, ayant avec elle ses deux petites filles, et son neveu James Ronalds, joli enfant de 8 ou 9 ans, voulu passer la rivière Penetanguishene pour venir au village, et G. K. Nairn, surintendant de la localité étant présent voulut bien traverser madame Maklam sur la demande qu'elle lui en fit. Il avait déjà souvent traversé des passagers, mais en cette occasion, le petit Ronalds essaya d'effrayer sa tante en agitant le canot, et celle-ci s'étant laissée aller trop pesamment d'un seul côté, l'embarcation chavira presque aussitôt, et tout ce qu'elle contenait furent précipités à l'eau dans un endroit très profond de la rivière. Après avoir appelé au secours, M. Nairn plongea sous l'eau et parvint à saisir Mme. Maklam et son propre fils, mais il n'arriva ni ramener à terre sans le secours de sa femme qui s'élança courageusement dans l'eau profonde et procura de l'assistance à son mari. Un jeune homme (que l'on croit être le fils de M. Papat de township de Goderick) se jeta aussi à la nage et réussit à sauver l'aînée des petites filles. M. Malcolm Campbell étant arrivé sur l'embarcation avec son canot, découvrit le jeune Ronalds, mais, quand il fut sorti de l'eau, on le trouva mort. La petite fille endormie de Moie. Maklam, âgée d'un an, manquaient encore; après plus d'une demi-heure de recherches, un fils de M. McIntosh ayant reviré le canot, qui avait dérivé sur le Lac, l'innocente créature fut retrouvée dans le canot à la barre duquel ses hardes l'avaient retenue, et, chose extraordinaire, à dire elle était vivante, et elle est maintenant aussi bien que jamais.

Exposition Universelle à New-York.

On a annoncé, par une circulaire adressée aux exposants du Palais de Cristal à Londres, à la date du 11 octobre 1851, le projet d'une seconde exposition qui aurait lieu à New-York. La majeure partie des objets les plus précieux qu'on a remarqués à l'exposition de Londres ainsi qu'une quantité considérable de produits nouveaux seraient pour être transportés à New-York dès les premiers jours de décembre.

Il s'est formé pour atteindre au but en contemplation, une compagnie représentée en Europe par M. Ch. Buschek, commissaire du gouvernement impérial d'Autriche, et aux Etats-Unis, par M. E. Middle, ci-devant commissaire américain à l'exposition de Londres. On lit dans un rapport à ce sujet: — Les mesures sont prises pour la prompte construction d'un édifice, sur le modèle du Palais de Cristal, dans le centre de la ville de New-York, et au point de jonction des chemins de fer qui y aboutissent. Il jouira du privilège de franchise d'un entrepôt de douane pendant toute la durée de l'exposition. Les marchandises seront transportées sur des navires de première classe, nolisés à cet effet, et les dépenses de fret, d'assurances, etc. seront avancées par la compagnie, de manière à ce que l'exposant n'ait à faire aucuns déboursés. Ces marchandises seront exposées, avec leur prix affiché. Aussitôt vendues, compte en sera fait à l'exposant. En cas de non-vente, elles seront retournées à l'expéditeur, aux frais de la compagnie. Cette exposition admet les œuvres d'art proprement dites, en peinture, sculpture, mosaïque, etc. Déjà un grand nombre des principaux exposants de l'Angleterre et du continent encouragent cette entreprise de leur bienveillant concours. L'ouverture de cette exposition universelle est fixée au 13 avril 1852; la durée en sera de quatre mois au moins. A cette époque de l'année, New-York est le rendez-vous de tous les riches américains du

Sud, qui viennent y passer la saison, et y feroient emplettes des produits du luxe européen. Des navires sont prêts pour recevoir les marchandises provenant du Palais de Cristal, que les exposants voudraient expédier dès à présent. Ces produits devront être rendus sur la place le premier mars.

CORRESPONDANCES.

L'Intempérance renaîtra-t-elle?

N'oublions jamais que l'homme fut créé plus spirituel que matériel, et que les premiers besoins de sa nature réelle sont ceux de l'âme. UN CONTEMPORAIN.

Il ne manque pas de vérité dans le fonds si riche de la sagesse chrétienne, pour condamner l'intempérance et ses amis. Mais il devrait suffire à tout esprit sérieux de considérer la nature vraie de l'homme pour se convaincre, et par charité, convaincre les autres que ce sont les besoins de l'âme qui méritent avant tout notre attention et notre zèle. Nous ne parlerons pas ici en moraliste officiel, mais en citoyen qui embrasse, dans la question de l'intempérance, tous ses genres de nuisances et de crimes, et contre la religion, et contre la paix publique, et contre la famille, et enfin contre le malheureux qui la pratique ou qui en fait métier.

C'est assurément, à côté de la subversion des esprits dans l'ordre politique, si intimement lié à l'ordre religieux dans un Etat chrétien; c'est, disons-nous, un mal également profond pour la paix publique et les besoins de l'âme, que l'existence avouée, reconnue, favorisée, quasi légale de ce vice infâme et anti-social de l'intempérance. Que la faiblesse individuelle de la nature humaine ait en, ça et là, comme toujours et à l'égard de tout autre vice, ses écarts déplorables, mais toujours blâmés et redressés par la conscience chrétienne, c'est là une de ces tristes vérités que tout le monde sait, et que tout le monde saura jusqu'à la fin des siècles. Mais, qu'une perversion d'esprit public devienne telle que, ne se faisant aucun souci des intérêts de l'âme dans l'homme, lesquels cependant constituent le fond principal de sa nature, on réclame comme un bien le retour à l'intempérance dans une société chrétienne, c'est là un de ces crimes, ou une de ces hontes qui marquent éminemment toute la bassesse ou l'aveuglement de l'homme une fois livré à ses instincts matériels. Ne craignons point de le dire, quels que soient les contradicteurs: quand le règne de l'intempérance se maintient comme un profit, comme une voie d'existence sociale, comme une ressource dans l'Etat, comme un moyen d'égayer la vie et de chasser les ennuis ou les tourments du cœur, la société humaine qui pense et agit ainsi est bien près de sa mort morale, en attendant les autres. C'est à dire, sa mort politique et privée. Et voici comment. Parmi les faux braves et les hommes séduits que nos quelques esprits turbulents mirent en scène, dans les jours néfastes de 37 et 38, l'intempérance avait son compte bien connu et tout à fait complet peut-être. C'étaient le rhum ou le whiskey, bien plus que la logique des harangues, qui avaient armé ces quelques bandes de bons campagnards, alors plus ou moins buveurs. Un peuple entier que tout le monde connaît, a perdu dans une seule bataille, par ce vice abrutissant, l'histoire moderne, sa liberté et son indépendance nationale. D'autres causes, dirait-on, ont accompagné celle-là: nous le savons; et généralement on finit de les représenter, ces causes, comme les seules sources de ces deux grands malheurs. Cependant, l'histoire l'a buriné, et tout homme et tout âge le liront: "Un peuple fier s'est vu enchaîné au char de son voisin par les liens honteux de l'intempérance, bien plus que par les harnais de la guerre, ou les forces supérieures du vainqueur."

Que le règne de l'intempérance revienne parmi nous, les idées et les écrits, et les discours et les clubs démagogiques acquerront une puissance dont l'essai de nos derniers troubles a pu donner une idée, mais dont, certes, il n'a pu révéler la véritable étendue. Une passion calmée est le feu concentré, l'arc tendu, le torrent comprimé, le lion enchaîné; lâchez tout, hommes imprudents, aveugles ou méchants; rétablissez le désordre; faites le passer comme innocent ou comme un besoin; faites en une vertu, et rien bien de ceux qui en faisaient un vice; vous aurez le plaisir et l'odieuse gloire d'Erostrate d'un nouveau genre. Vous mettez le feu à la société au lieu d'incendier un temple. Vous perdez les âmes au lieu de ruiner un vaisseau matériel. Vous remettez les familles en deuil, le pauvre dans la boue, le riche dans la détresse, la jeunesse dans la débauche, et le monde dans une fausse et malheureuse position.

Voici venir les élections parlementaires. Que l'intempérance s'en mêle comme autrefois, alors qu'on disait avec trop de vérité peut-être: "Laissez faire le peuple canadien." Il est à nous, disent ceux qu'on appelle "alors nos ennemis. Pouvrait-on voter un "versel, il suffit de promener d'un bout à l'autre de la province un toréon trempé dans le rhum." — Et c'est ce bon régime que vous voudriez rétablir! C'est cette excellente école de droit politique, de sage liberté, de juste indépendance nationale que vous aimerez à voir s'ouvrir de nouveau! Quand tous les corps publics, que les hommes instruits et influents, que les vrais amis du peuple et que ce peuple lui-même, en masse, ont embrassé, soit par zèle soit par besoin, la cause sainte et nationale de la tempérance; vous viendriez faux, ou lâches amis de cette glorieuse cause, murmurer des doutes sur les bienfaits de son

existence! Les raisons futiles et intéressées en faveur du commerce, du confort des voyageurs, des usages anciens, des familles cabaretières, penchent-elles, en vérité, avoir aujourd'hui le moindre poids? Quand la santé publique a-t-elle été plus florissante? Quand les revenus provinciaux ont-ils été sur un meilleur pied? Quand le commerce a-t-il plus honnêtement prospéré, à moins qu'on ne veuille décidément spéculer sur le vice, et prétendre toutefois à la qualité d'hommes probes et de chrétiens consciencieux? Les temps sont changés, qu'on le veuille ou non. L'opinion, nous dirions la vérité, n'est plus faussée, biaisée sur l'article de l'intempérance. Autrefois, on plaigait quelque peu un ivrogne; on en riait le plus souvent. Son aspect n'avait point poli-graudait. Aujourd'hui, aspect et réalité, tout a heureusement changé. Comme peuple, en quelques années seulement, les canadiens ont gagné à la tempérance le retour à des idées politiques saines, fortes, compactes. On ne le nie pas peut-être; mais la vérité en sera reconnue une fois pour toutes, si l'on nous ramène à notre ancien vomissement. La politique, bonne ou mauvaise, sera lettre close pour un peuple facile à orner et à revenir à tout. Aux plus intrigants, le gouvernement de l'Etat. Aux meilleurs traités, la plus grande somme d'influence et de respect. Aux plus honteuses, la puissance du désordre et de l'insurrection. Est-ce pour cela qu'à la veille de nouvelles élections, on voudrait rouvrir les caves et sortir les verres? En tout cas, un peuple a besoin d'être tempérant; mais dans les jours mauvais où se trouvent aujourd'hui les sociétés, tout peuple a mille fois besoin de toute la clarté de son jugement et de la liberté saine de sa volonté. Tout doit se peser aujourd'hui, les hommes et les choses. Fraîches, ambition, systèmes, dévouements, tout tend à se confondre et à ruiner les meilleures et les plus heureuses institutions. Mettez devant ces embarras et cette confusion un peuple facile à laisser troubler sa raison, vous aurez des représentants de toute couleur et de toutes vues, qui vous déplaceront bien vite le peuple canadien de la haute et florissante position qu'il occupe. Descendez plus bas, et toujours par la voie élective, vous aurez des municipaux, vrais fétas des paroisses et des comtés; vos chemins, vos écoles, vos améliorations locales, votre éducation, votre justice sommaire se résument en chicanes éternelles, que paiera bien et dûment la bourse d'un peuple abasé, pour ne pas dire avili. D'un autre côté, voulez vous plus: des intelligences fortes, nées pour gouverner par la force de la parole ou par la profondeur du jugement, ont trouvé plus d'une fois dans l'intempérance le tombeau ou le dés-honneur de leur talent, si utile, quelquefois indispensable au salut de leur pays. Voilà quelques traits généraux des bons effets de l'intempérance appliquée au fonctionnement politique des sociétés.

On sait que cette peste n'est pas moins sinistre au régime régulier de la famille, comme aux diverses conditions de la vie sociale. On a fait des livres sur cette matière. On a prêché, tonné d'un bout à l'autre de la Province. On a fait des lois restrictives; on a tout tenté, et un succès providentiel, admirable d'unité et de zèle, a couronné de si beaux efforts. Dans l'antiquité, les instruments de si hauts faits eussent en les honneurs d'une statue, si non ceux de l'épithète. Ici, au plein milieu des bienfaits de la tempérance, bienfaits aussi évidents que le soleil en plein midi, on se félicite peut-être que l'apôtre de la tempérance ait porté ses pas et sa puissante parole sur des rives étrangères. Espère-t-on aussi que le clergé canadien se laissera devant l'apathie et le déconcombre qu'on voudrait faire naître? La croix sainte ayant perdu son Pierre l'Hermitte, on son Bernard, veut-on tenter de dissoudre toute l'armée par la peur ou la ruse? Une loi nouvelle avait pour but, dit-on, d'accommoder mieux toutes les difficultés. Les voyageurs et la tempérance devaient être également satisfaits. Les auberges allaient recevoir leur coup de mort, et la vie des hommes n'en devait être que plus menagée et confortée. Pourquoi donc St. Eustache de la Rivière du Chêne compte-t-il déjà en vertu de cette loi hénic, sept auberges, et plus ni moins? Pourquoi Beauport a-t-il vu, sous la même influence, cinquante hommes, prétendus sortis de son sein, pour le doter d'une auberge que toute la population de la paroisse repoussait? Pourquoi est-ce à la, toutes ces secrètes menées pour se procurer ces cinquante immortels qui veulent aller à la gloire par la honte de la religion, la perte des mœurs et l'ignominie de leur pays? Il est beau, il est sage, il est à être aimé de partout le règlement que vient d'adopter, à ce sujet, une autre paroisse des environs de Montréal. Pour couper court à la ruse et à ses suites funestes, on y a exigé que les cinquante braves qui avaient besoin de boire, ou de faire boire, fussent proclamés, en plein dimanche, à la porte de l'église, en face de toute la paroisse. Excellent remède! Qu'on l'essaye partout où il y aura besoin, et l'on garantira l'efficacité. Quand on a fait subir cette épreuve, on doit voir bien plus clairement que jamais que le rhum ou le whiskey; et le peuple ou ses amis. L'autorité alors, et le bon sens public savent à quoi s'en tenir. Il n'est pas moins digne d'éloge, le conseil municipal de St. Thérèse de Blairfinnie, qui a refusé jusqu'à trois demandes d'auberges. Avec de tels exemples de sagesse fermée et de prudence, l'intempérance et ses avocats seraient bien vite découragés, ou rentraient dans la voie saine.

Il est des gens qui ne remarquent rien en faveur d'une cause qu'ils ont intérêt de ne pas aimer. Outre ce que nous avons déjà dit touchant le bien social, religieux, politique et privé que la tempérance a fait paraître nous, depuis le peu d'années qu'elle y est établie, il est encore clair comme le jour que cet élan tout nouveau pour la colonisation et l'agricul-

ture, pour l'industrie et les chemins de fer, pour l'éducation propre à ces nouveaux besoins du pays; il est clair comme le jour que tout cet élan est dû à cette lucidité naturelle de vues et de jugement, que possède à un haut point, sans contredit, le peuple canadien. Ce bon esprit, non faussé ni oveli par les effets de l'intempérance, joint aux principes de religion et à l'esprit de conscience et d'honnêteté qui distinguent également ce peuple, en feront toujours un peuple heureux avant tout, et susceptible comme tout autre des progrès qu'on vante tant par le tems où nous sommes. Témoins, la belle part que le Canada a prise dans la grande lutte industrielle que viennent de se livrer, sur les bords de la Tamise, presque toutes les nations civilisées du globe. Déjà nous "oudra bien permettre de croire que ces progrès matériels ne doivent venir qu'après les premiers besoins de la nature réelle d'un peuple, qui sont ceux de l'âme, il n'y a pas de mal à les accueillir, à les cultiver, par-vu qu'on les règle: car ce sont des biens traités. L'histoire de la déorganisation des grandes villes, des districts manufacturiers, des honnières et des camps infestés, des populations qui y vivent sans Dieu et presque sans principes humains; l'histoire du luxe et des banqueroutes, la désorganisation des rangs et des conditions sociales, cette fraction si mal vue aujourd'hui d'accapareurs et de capitalistes, placée devant tout un peuple mercenaire et en gencilles, qui sourit au socialisme, dans la malheureuse Europe; toutes ces histoires, qu'on le sache bien, ont leur origine, leurs excès, et auront bien-tôt, si les choses ne changent point, leur issue finale et fatale, dans ces biens matériels mal connus, mal réglés et mal justifiés. Qu'on s'en défie donc en Canada, en les accueillant prudemment et en ne leur donnant que la place juste qu'ils doivent occuper dans l'ordre des biens vraiment utiles, vraiment nécessaires à la nature réelle de l'homme. Ainsi, vous aurez de l'aisance sans exciter l'envie, ni le pillage. Vous aurez des routes de fer, des vaisseaux ailes et de feu, sans entrainer dans vos banqueroutes ou vos désastres, une foule de victimes. Vous aurez des mines, des métaux et de la houille, sans ôter aux humains la lumière du jour avec celle de l'éternité. Vous aurez des hommes, des frères, des chrétiens, dans tout un peuple, et non des esclaves, des parias, des brutes sales et ignobles, de corps et d'âme. Car, partisans illimités et enthousiastes du commerce et de l'industrie, tels sans doute que l'un et l'autre s'appliquent aujourd'hui dans les grandes villes et les grands centres européens, vous avez beau, ou n'y pas voir si loin, ou ne compter les hommes et surtout les âmes pour rien; l'expérience est contre vous; et tout canadien sage ferait bien d'y penser plus que vous tandis qu'il est tems. Mais, espérons-le: quoi que vous fussiez, il y aura toujours, sur la terre, selon la parole d'un philosophe chrétien contemporain, des voix qui diront aux mortels que la vertu est la première condition de leur bonheur et de leur liberté."

Mais c'est assez: et concluons que si l'intempérance nous revient un peu par la loi ça et là mal administrée et mal comprise, et peut-être trop officieuse, vû que l'immense majorité du peuple canadien ne l'a certes pas demandée: Si, disons-nous, l'intempérance nous revient un peu par la loi, un peu par le commerce et l'industrie, un peu par les buveurs et leurs amis, un peu par de prétendus besoins sociaux, enfin un peu par la peur et la lâcheté: soyez surs que déjà et par là même, nos beaux jours politiques, religieux, sociaux et domestiques sont passés. Du reste, si notre pensée choque des vues plus saines et plus hautes que les nôtres, attendons les événements, qui vivront en Canada, et partout aujourd'hui. Ils décideront la question. En attendant, nous avons voulu exposer quelques données pour faciliter à chacun la solution de cette importante et vitale question: l'intempérance renaîtra-t-elle?

UN TEMPERANT.

Décédés:

En cette ville, le 20 du courant, M. George-Roch Rolland, 3e fils de l'honorable M. le juge Rolland, âgé de 23 ans. Arrivé il y a huit jours de la Californie, après un voyage de deux mois accompagné d'accidents et de fatigues inouïes, ayant pris la fièvre du pays dans la traversée de l'isthme de Ravello à St. Juan, il est revenu mourir au sein de sa famille dont les regrets sont partagés par un grand nombre d'amis. A Gentilly, le 16 du courant, de mort subite, M. François Hébert dit Mamel, âgé de 69 ans. M. Hébert était affecté depuis plus de 20 ans d'un fort tremblement nerveux qui le retenait et privait sans cesse de la parole. Le jury a déclaré par son verdict que le défunt était "mort par la volonté de Dieu." Requiescent.

ANNONCES.

Nouvelles Gravures Françaises. Le sous-séjour vient de recevoir un assortiment considérable de GRAVURES, IMAGERIE RELIGIEUSE en couleurs et non coloriées, pour tous les goûts, depuis les qualités communes jusqu'aux plus recherchées. J. M. LAMOTHE. Montréal, 7 novembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaît les avantages qu'il lui ferait. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de Blairfinnie. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Perc. Blairfinnie, — septembre 1851.

LACOSTE ET LATOUR, NOTAIRES

Agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et requêtes, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quelques personnes que ce soit dans le Haut et dans le Bas-Canada. Etude: Grande rue St. Jacques, côté Est, vis-à-vis l'ancien Hotel Têtu et la Bibliothèque de l'Association des Marchands. Montréal, 18 novembre 1851.

LE REPERTOIRE DE L'ORGANISTE.

A VENDRE: Chez l'Auteur, Grande Rue du Faubourg St. Lawrence (Qués de Pentec), No. 9. J. B. LABELLE. Montréal, 31 octobre 1851.

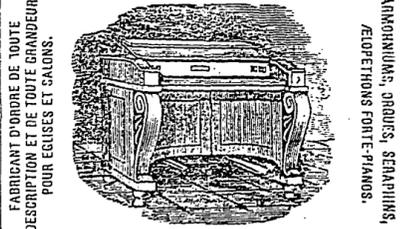
N. B.—Les souscripteurs qui ont donné leurs noms à l'ouvrage, peuvent obtenir leurs exemplaires au Secrétariat de l'ouvrage.

LOUIS RICARD, AVOCAT

RUE ST. VINCENT, NO. 5. Porte voisine de M. Louis Perrault. Montréal, le 17 octobre 1851.

SAMUEL R. WARREN

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



Les particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'économie des formes sont d'anciens garants, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes. Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des orgues et des forte-pianos, et de faire concurrence en cette ligne aux fabrications de ce pays et de l'Europe.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des orgues de grande dimension, l'HARMONIUM et le ELOPHON sont parfaitement de mise, parce qu'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu. N. B.—On reçoit les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construite par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE DE ORGUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte, ce n'est sous aucun rapport un travail à désirer que celui de remédier et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore de nom d'ORGUE. Mou Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTERAIRE. RÈGLEMENTS.

- I.—L'ATER D'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851, un concours, ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante: "Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille."
II.—Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851. Les concurrents doivent livrer leurs Essais pour ce jour.
III.—Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira des jurés compétents pour juger les Essais, et de nommer celui qu'elles paraîtront le plus digne d'être couronné.
IV.—Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.
V.—L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des jurés, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.
VI.—Le prix destiné par l'Hon. P. De Bonch, ville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de £10, ou en une somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.
VII.—L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.
VIII.—Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné.
IX.—Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien. P. G. PAPINEAU, S. C. I. C. Montréal, 11 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS

MM. LES MEMBRES DU BUREAU DES EXAMINATEURS MINISTRES Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE D'ECOLE de l'école de St. MATHIEU, le 22 décembre prochain à NEUF heures précises. A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se procurer un diplôme. F. X. VALADE, Sec. B. L. Noveau, 11 novembre 1851.

